

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 1er octobre 2025, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Myriam Villeneuve et Caroline Dion ainsi que Messieurs Réjean Dallaire, Éric Fleury et Patrice Fillion.

Sous la présidence de Monsieur Roger Villeneuve, maire.

La directrice générale /greffière-trésorière adjointe était présente.

2025-105

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Madame Caroline Dion et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

2025-106

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Monsieur Patrice Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 15 septembre 2025 tel quel.

2025-107

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES COMMUNS EN GESTION DOCUMENTAIRE ET GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy et les municipalités qui la composent ont élaboré un projet de coopération intermunicipale visant la fourniture de services communs en gestion documentaire et gestion intégrée des documents;

Attendu que la MRC a procédé au dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Attendu que le sous-volet Coopération intermunicipale du programme a pour objectif de mettre en place ou de bonifier des projets de coopération visant la mise en commun de services;

Attendu qu'afin être admissible, le projet déposé doit viser l'établissement de collaborations structurantes et durables par la mise en commun de services, notamment par la mise en place ou la bonification d'une entente intermunicipale visant une délégation de compétence à une autre municipalité ou à la MRC;

Attendu qu'un projet d'entente intermunicipale a été élaboré par la MRC du Domaine-du-Roy afin de respecter cette condition, en collaboration avec le Centre d'archives Domaine-du-Roy;

Attendu que le projet d'entente a été présenté à l'ensemble des directeurs généraux des municipalités locales lors de la table des permanents du 19 septembre 2025, et que ces derniers se sont montrés favorables au projet d'entente et à sa signature par chacune des municipalités;

Par conséquent, il est proposé par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Monsieur Patrice Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer l'entente intermunicipale à intervenir en matière de fourniture de services communs en gestion documentaire et gestion intégrée des documents.

Et que le conseil de la municipalité de Saint-André du Lac-St-Jean accepte, même en cas de réponse défavorable à la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, de mettre en œuvre le projet déposé.

FACTURES ET LISTE DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Caroline Dion, secondé par Monsieur Patrice Fillion, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver; Les factures énumérées ainsi que la liste de comptes pour approbation qui leur a été remise au 30 septembre 2025.

Beneva Groupe Financier	Mensualité	1 729.41 \$
Cain Lamarre	Conversation téléphonique avec M. Guillaume Jonckheere	185.39 \$
Desco Mécanique industrielle	Plac de fer (pour boite à male)	144.18 \$
Environnement CA	Projet compensation faunique et suivi de projet	1 494.68 \$
Équipement industriel ELT	Location scie pour les boite à malle	336.10 \$
Eurofins	Test d'eau usée	479.45 \$
Eurofins	Test eau potable	324.51 \$
Jld-lague	Pièce tondeuse à pelouse (wheel, spindle,Dmg)	455.39 \$
Max asphalte	Réparation rang St-Hilaire	9 198.00 \$
Mégaburo (Buroprocitation)	Lecture de compteur (Couleur, noir et blanc)	85.37 \$
MRC Domaine du Roy	Quote part évaluation	2 035.43 \$
MRC Domaine du Roy	Quote part Gestion des déchets	7 275.85 \$
MRC Domaine du roy	Quote part transport coll. et adapté	186.98 \$
MRC Domaine du Roy	Support et entretien fibre obtique	250.41 \$
Nutrinor Énergie	Huile à chauffage Caserne	191.55 \$
PG Solution	Installation poste inspecteur	247.20 \$
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Bolt pour boite à malle	343.72 \$
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Bolt pour boite à malle	121.85 \$
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Écrou pour boite à malle	71.69 \$
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Flex ext Blanc	9.19 \$
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Raccord tuyau	40.13 \$
Réfrig.et clim. MCB	Entretien air climatié salle communautaire et municipalité	1 134.80 \$
Revenu Canada	Cotisation	2 427.66\$
Revenu Québec	Cotisation	5 405.98 \$
Sécurité publique SQ	2e versement service de la sûreté du Québec	18 868.00\$
Trium Médias inc	Étoile du lac Avis public Pour le Rôle d'évaluation foncière	284.22\$
Yves Émond	Contrat ent. Ménager	475.00 \$
Total		53 802.14 \$

Salaires		
2025-09-18	2656.98	
2025-09-25	3996.28	
2025-10-02	3166.39	
		9 819.65 \$
Total		63 621.79 \$

Je soussignée, Hélène Vandal, directrice générale/greffière-trésorière adjointe, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Hélène Vandal Directrice générale/greffière-trésorière adjointe

2025-109

DÉPÔT DU RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par Madame Caroline Dion et secondé par Monsieur Patrice Fillion et adopté à l'unanimité des conseillers l'acceptation du dépôt du rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable.

Varia

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-110

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Éric Fleury, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19h43.

Roger Villeneuve
Maire

Hélène Vandal
Directrice générale /greffière-
trésorière adjointe

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE
Je, Roger Villeneuve, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec